



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

238, route des Fermes
Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0

Tél. : (418) 397-4772

municipalite@stjosephdeserables.com - www.stjosephdeserables.com

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

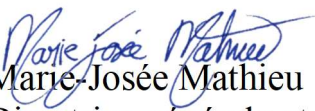
EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ :

**Règlement no 265-23 – Règlement régissant les frais de déplacement, d’allocation et de
remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux**

Lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2023, le Conseil a adopté le règlement
numéro 265-23 RÉGISSANT LES FRAIS DE DÉPLACEMENT,
D’ALLOCATION ET DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS
ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal
de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d’ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce treizième jour du mois de décembre 2023.


Marie-Josée Mathieu

Directrice générale et greffière-trésorière